



Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

n° 240209-009 : Autorisation temporaire d'ouverture de la Maison d'Enfants La Vida en Color lot n° 1, MECS Couleurs d'Enfance, unité La Petite Maison.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son Article L2212-2;
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les Articles R.123-1 à R.123-55 ;

Considérant que la Maison d'Enfants La Vida en Color Lot n°1, dénommée MECS Couleurs d'Enfance, unité La Petite Maison, sise 1 rue des Orchidées, à Vinça, dont le permis de construire n° PC06623021C0029 a été accordé en date du 7 avril 2022 ;

Considérant la visite de sécurité par le groupe de visite en date du vendredi 9 février 2024 à émis un avis favorable à l'ouverture de l'Établissement Recevant du Public (ERP) dénommé Maison d'Enfants La Vida en Color Lot n° 1, relevant de la catégorie 5 et de type R+, pour un effectif total de 18, soit 8 du public et 10 du personnel ;

Considérant que le groupe de visite a émis un avis favorable unanime à l'issue de la visite périodique du vendredi 9 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable oral émis ce jour par le préventionniste ;

Considérant que la CAPRA se réunira à la date du 20 février 2024 pour émettre un avis en adoption des conclusions du rapporteur préventionniste et des prescriptions édictées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : est émis un avis favorable temporaire à l'ouverture au public et ce jusqu'au 20 février 2024, de la Maison d'Enfants La Vida en Color Lot n°1, dénommée MECS Couleurs d'Enfance, unité La Petite Maison, sise 1 rue des Orchidées à Vinça, ERP de catégorie 5 et de type R+, pour un effectif total de 18, 8 du public et 10 du personnel, sous réserve que les prescriptions proposées par le préventionniste soient réalisées.

Article 2 : Le présent Arrêté est notifié à l'exploitant de l'établissement.

Article 4 : M.M. la Présidente de l'Association La Vida en Color, le Secrétaire Général de la Mairie, le Commandant en Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Ille-sur-Têt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vinça, le vendredi 9 février 2024.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

de 9/02/2024

Marie Maupin
Présidente

Envoyé en préfecture le 09/02/2024
Reçu en préfecture le 09/02/2024
Publié le 09/02/2024
ID : 066-216602300-20240209-240209009-AR

